

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



1495741

Dénomination : 6T-MIC INGENIERIES

n° de gestion : 2007B02551

n° d'identification : 478 766 256

n° de dépôt : A2011/016761

Date du dépôt : 09/11/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale mixte
du 10/06/2011

6TMIC

Solutions industrielles en ingénieries avancées



*Copie certifiée conforme
le pcr*

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des associés du 10 juin 2011

6T-MIC
INGENIERIES
4 rue BRINDEJONC
des MOULINAIS
31 500 TOULOUSE

L'an deux mille dix, le 10 juin à 19H30.

Les associés de la société 6T-MIC Ingénieries, SAS au capital de 64 635 euros divisé en 834 actions, dont le siège social est au 4 rue Brindejont des Moulinais à Toulouse se sont réunis au dit siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le Président, par lettre simple conformément à l'Article 16.1 des statuts de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge Da Silva (Président de 6T-MIC Ingénieries).

Est présent Alain Bergel

Est représenté Manuel Da Silva

Soit au total 3 associés présents totalisant 726 actions.

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

09 NOV. 2011

enregistré sous le numéro : 16761
N° de gestion : 7B2551

Le président constate que l'Assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport du Président sur l'exercice d'exploitation du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 écoulé
- Approbation des comptes et quitus au Président
- Approbation du rapport des conventions réglementées
- Affectation des bénéfices
- Questions diverses

Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification des statuts : Intégration d'une activité de formation dans l'objet de la société

Le président met à disposition les documents suivants :

- les comptes de résultat et le bilan de la société pour l'exercice écoulé;
- le rapport du Président ;



- le rapport des conventions réglementées ;
- la feuille de présence ;
- les statuts.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus.

Il déclare la discussion ouverte. Un large débat s'instaure.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : Approbation des comptes et quitus au Président

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution : Approbation du rapport des conventions réglementées

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

Troisième résolution : Affectation des bénéfices

Le Président propose de reporter les bénéfices en report à nouveaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Première résolution : Modification des statuts en ajoutant la mention suivante à l'Article 2 des statuts de la Société : «La délivrance de formations en Recherche et Développement, en stratégie et gestion de l'entreprise »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19H30. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et tous les associés présents.

Le Président

Les associés